



## CONSEIL COMMUNAL DU 3 AVRIL 2019.

**Le Conseil communal s'est réuni ce Mercredi 3 avril 2019 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines  
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers  
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20H15 et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur Leblanc.

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour tel qu'il leur a été transmis.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

### **2. Communications.**

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers de ce que

- Les travaux d'aménagement des bureaux à la Gare de Fexhe vont reprendre le mardi 16 avril prochain ;
- Les travaux de réfection de la rue des Frênes ont commencé. Ils seront suivis par ceux de la rue de Freloux, puis de la rue de la Cornette. Un délai de 60 jours ouvrables est prévu pour chaque chantier.
- Le 6 avril prochain, de 14H à 16H, aura lieu une distribution de sacs à vrac au presbytère de Fexhe, en collaboration avec les scouts et Intradel.

Madame Croughs signale qu'elle posera deux questions à la fin de la séance publique.

S'agissant d'une communication, ce point n'appelle pas de vote.

### **3. Raccordement des habitations à l'égout.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin des Travaux pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que le marché conclu en 2016 pour les raccordements à l'égout des nouvelles habitations s'est terminé le 31 décembre 2018. Un nouveau marché doit être conclu. Le cahier des charges est similaire à celui utilisé les années précédentes, avec quelques adaptations pour n'oublier aucune possibilité dans les postes utilisés. La procédure négociée sans publicité préalable est prévue pour ce marché, estimé à 50.000 €. Le coût réel des travaux est facturé aux demandeurs, les coûts ne sont pas à charge de la Commune.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de ce marché.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges.**

### **4. Vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin des Finances pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que Madame la Commissaire d'arrondissement a approuvé sans remarque, le 13 février dernier, la situation de caisse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ce rapport.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le rapport sur la situation de caisse du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.**

### **5. Règlement de police – Circulation rue de Liège.**

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'en 2011, le Conseil communal a adopté un règlement à la demande insistante des riverains de la rue de Liège, afin d'interdire la circulation dans cette rue dans le sens de la Grand Route vers la Place Jules Hodeige.

Actuellement, compte tenu de modifications sur la Grand Route, il est devenu dangereux de circuler dans le sens de la Place Jules Hodeige vers la Grand Route : la visibilité

est nulle en sortant de la rue de Liège sur la Grand Route. Il y a toujours des voitures stationnées.

C'est pourquoi le règlement proposé modifie le sens de circulation dans cette rue.

Madame Croughs signale que des rues ont été fermées à Bierset ce qui cause beaucoup de circulation rue de Velroux, et il n'y a pas de passage piétons à cet endroit. Elle demande qu'on prenne des mesures dans ce sens.

Madame Nachtergaele lui répond qu'il y a des réticences à créer des passages pour piétons parce que les personnes se croient en sécurité sur les passages, alors que ce n'est pas le cas.

Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'il y a longtemps que la rue de Velroux à Grâce-Hollogne est fermée.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le règlement présenté, pour des raisons de sécurité.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le règlement de circulation rue de Liège.**

## **6. Taxe communale sur les incivilités**

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il y a de plus en plus d'incivilités et qu'elles sont de plus en plus graves, elles sont favorisées par le fait qu'il y a beaucoup de chemins de remembrement dans la Commune. Il existe plusieurs moyens de punir les personnes qui commettent des incivilités : une amende dans le cadre des sanctions administratives et une redevance sur la propreté publique. Mais dans ces deux cas, c'est à la Commune de prouver que la personne est responsable de l'incivilité, et le plus souvent la sanction n'a pas lieu parce que les preuves font défaut. En effet, même lorsque des documents ou des objets permettent d'identifier une personne, celle-ci répond qu'elle n'est pas responsable. Il faut donc faire autre chose.

L'avantage de la taxe est de transférer la charge de la preuve à la personne identifiée : celle-ci devra prouver qu'elle n'est pas responsable ou elle devra remettre les lieux en état dans un délai de 10 jours. De plus, les taux de la taxe sont supérieurs aux taux habituels des sanctions administratives. Cette façon de procéder sera sans doute plus efficace.

Les taux sont de :

- 250 euro par m<sup>3</sup> de sacs, récipients, meubles, matelas, briquillons, déchets de construction ou déchets assimilés, non destinés à l'enlèvement par collecte des immondices, tels que visés à l'article 2.1 ;
- 250 euro par m<sup>3</sup> de récipients, cartons non pliés ou déchets assimilés, de faible volume, qu'ils soient destinés ou non à l'enlèvement par collecte des immondices, tels que visés à l'article 2.1 ;
- 150 euro par sac non autorisé pour l'enlèvement par collecte des immondices, tels que visés à l'article 2.1 ;

- 100 euro par sac ou récipient contenant des immondices ou déchets assimilés aux immondices tels que visés à l'article 2.2 ;
- 150 euro par apposition d'un graffiti, d'un tag ou d'une autre inscription, tel que visés à l'article 2.3 ;
- 50 euro par apposition d'affiche ou d'autocollant, tel que visés à l'article 2.5 ;
- 50 euro par mégot de cigarette (ou assimilé), tel que visés à l'article 2.5 ;
- 100 euro pour toute autre salissure (dont entre autres déjection canine ou humaine, chewing-gum, canette, et...) par une personne ou par la chose, l'animal ou la personne qu'elle a sous sa garde, tels que visés à l'article 2.5.

Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'on peut ouvrir le débat sur comment faire pour arrêter ces incivilités, mais un contrôle efficace est difficile.

Madame Dupas est d'accord avec la taxe, et en augmenterait même le montant, mais elle estime qu'elle ne se trouve pas dans la circulaire de la Région wallonne concernant la fiscalité locale, et qu'elle est contraire à la loi sur la fonction de police, qui précise que les policiers ne peuvent pas agir en matière fiscale.

La Directrice générale lui répond que l'avis de la tutelle a été demandé avant de présenter la taxe au Conseil communal, et qu'en l'espèce la police n'agit pas en matière fiscale, mais constate une infraction qui peut être réprimée de plusieurs façons.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la taxe sur les incivilités.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la taxe sur les incivilités.**

## **7. Actions de prévention d'Intradel en 2019.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin de l'Environnement pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair rappelle qu'Intradel effectue chaque année des actions de prévention des déchets pour le compte de la Commune, avec une partie du subside régional attribué à la Commune.

Cette année, les actions proposées sont

- Des ateliers d'initiation au « zéro déchet » : le but est de sensibiliser à la problématique des déchets, de former aux gestes « zéro déchet » par la fabrication de recettes et la démonstration d'objets pour la maison et le jardin, de prouver aux participants que c'est facile et d'amener le citoyen à se poser des questions sur sa consommation : retour vers les producteurs et commerces locaux, recherche de circuits courts, rencontres citoyennes, ...
- Un kit « système zéro déchet » : ce sont des fiches pratiques qui abordent le « zéro déchet » à la maison, au jardin, à l'école, ... qui abordent les thèmes du gaspillage alimentaire, de la réutilisation, du compostage, des achats en vrac, ... Les fiches seront téléchargeables sur le site d'Intradel et des tutoriels seront développés pour apprendre des trucs et astuces.

Monsieur le Bourgmestre propose de confier à Intradel l'organisation de ces actions de prévention.

**A l'unanimité, le Conseil décide de confier à Intradel l'organisation des actions de prévention des déchets pour le compte de la Commune.**

#### **8. Adhésion à la centrale d'achat de la fédération Wallonie-Bruxelles pour l'achat de livres.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin de l'Enseignement pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair indique que la Fédération Wallonie-Bruxelles a réalisé un marché pour l'achat de livres, scolaires ou non, et qu'elle propose aux écoles d'y adhérer pour obtenir d'intéressantes réductions. Plusieurs librairies renommées de la Province de Liège sont reprises dans ce marché, ce qui laisse un grand choix à l'école.

Il est donc très intéressant de pouvoir se fournir dans cette centrale de marchés. La convention proposée n'est pas contraignante pour la Commune.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**A l'unanimité, le conseil adopte la convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'achat de livres.**

#### **9. Achat de fournitures scolaires.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin de l'Enseignement pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair rappelle que la loi sur les marchés s'applique également pour les achats de fournitures scolaires. Une liste des achats courants a donc été établie et intégrée dans une procédure négociée sans publication préalable. Le crédit est disponible. Il s'agit d'un marché à bordereau de prix, l'école n'est donc pas obligée de tout commander, ni de commander en une fois. Seules seront facturées les fournitures réellement livrées. Le marché peut être reconduit trois fois.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le cahier des charges et la procédure de marché.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché pour l'achat de fournitures scolaire.**

## **10. Motion de soutien aux initiatives des jeunes concernant le climat.**

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de la motion suivante :

« Considérant que les effets du dérèglement climatique se font de plus en plus sentir et que les scientifiques présents à la COP 24 mettent en garde l'ensemble des autorités de la planète ;

Considérant que les causes et les conséquences du réchauffement climatique sont indéniablement des sujets d'intérêt communal ;

Considérant que la Commune de Fexhe-Le-Haut-Clocher se soucie depuis très longtemps de l'environnement par des actions d'approche durable et des démarches auprès des citoyens ;

Considérant que la Commune a inscrit l'environnement dans les priorités de sa déclaration de politique générale ;

Considérant que la Commune mène des actions en faveur du développement durable : covoiturage, création d'une zone naturelle, sensibilisation à la préservation de la faune et de la flore, tri des déchets, prévention des déchets, construction d'une école au standard passif, etc ...

En conséquence, le Conseil

Déclare vouloir faire de l'urgence climatique une de ses priorités ;

Souhaite que les gouvernements fédéral et régionaux mettent en œuvre l'accord mondial de Paris pour le climat et visent l'objectif de limiter le réchauffement climatique de 1,5°C ;

Approuve les différentes initiatives entamant une réflexion sur la nécessité d'un changement de notre modèle de développement et d'organisation de notre société ;

Entend poursuivre et développer ses efforts en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité ;

Veille à réduire autant que possible son empreinte écologique ;

Souligne que la Commune est idéalement positionnée pour mener un combat climatique en synergie avec les autres communes et les autres niveaux de pouvoir ;

Réaffirme le rôle essentiel de l'enseignement dans la sensibilisation des jeunes générations aux problématiques sociétales et aux enjeux environnementaux ;

Salue les initiatives et les manifestations lancées par la jeunesse dans le cadre du mouvement contre le réchauffement climatique ;

Soutient ces mobilisations et encourage les jeunes à exprimer leurs préoccupations et leur volonté que des mesures soient adoptées en vue de contrer ce réchauffement. »

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter cette motion.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la motion de soutien aux initiatives de jeunes concernant le climat.**

## **11. Liste des sépultures d'importance historique locale.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin des travaux pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'avant d'effectuer des travaux dans les cimetières, notamment le nouveau cimetière de Voroux, il est nécessaire d'établir la liste des sépultures d'importance historique locale, dont l'entretien sera à charge de la Commune.

Cette liste est la suivante :

- A Fexhe : les monuments aux morts des deux guerres, les dalles funéraires dans le mur de l'église, les sépultures du Notaire Joseph Dubois, de l'Abbé Bormans, du Révérend Richard Lambert, de l'Abbé Naveau, de l'Abbé Jacquinet et de l'Abbé Beurang ou Baurin ;
- A Noville : les sépultures Deloze-Hosset, de la famille Streel, de la famille Bronckart-Colette, du Curé et la croix dans le mur de clôture ;
- A Roloux : la stèle du révérend Berwaers et d'un autre curé et celle de Paul de Fooz ;
- A Voroux : le calvaire au centre, les tombes des aviateurs anglais, les monuments des soldats belges 1914-1918 et 1940-1945, ainsi que la sépulture n° 237

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cette liste.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la liste des sépultures d'importance historique locale.**

Monsieur le Bourgmestre donne ensuite lecture de la lettre de Madame Croughs concernant les emplacements de stationnement pour personnes handicapées. Il estime que les termes de « manque de considération pour les personnes handicapées » ne sont pas acceptables. Madame Croughs ne doit pas croire qu'elle a le monopole du cœur. Pour lui être agréable, on a créé une place réservée dans la « rue des Ecoles » parce que cet endroit convient dans ce but. Sa demande a conduit à une réflexion et une réaction positives. Mais on ne peut pas multiplier ces places. On le fait à la demande des particuliers. Madame Croughs parlait d'une loi de 1975, Monsieur le Bourgmestre lui résume la loi de 1984 qui prévoit deux possibilités pour ces emplacements.

Madame Croughs répond qu'elle a eu ce qu'elle demandait.

Elle expose ensuite ses questions qui concernent l'embellissement et la sécurité de la Grand Route à Voroux. Elle constate que la vitesse y est excessive et que les mesures mises en place n'ont pas eu d'impact. Elle propose donc de placer des panneaux lumineux et de prévoir la présence d'un policier pendant les heures scolaires. La pose de panneaux en forme de silhouettes d'enfants peut aussi être prévue.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que le Collège est attentif à la problématique et l'a démontré, il a pris des mesures supplémentaires : le radar, les barrières et l'éclairage par

panneau photovoltaïque. La police y va quand elle peut, il faut peut-être demander à un parent d'élève de surveiller les traversées ?

Madame Dupas demande qu'on engage un steward.

Madame Nachtergaele et Madame Malchair lui répondent que pour engager un steward, il faut que la personne ait suivi une formation, il y a peu d'heures de travail et un salaire peu intéressant. Il n'y a donc pas beaucoup de candidats.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que la personne qui a travaillé devant l'école de Voroux a été agressé et menacé, même par les parents ! Les parents ne sont pas disciplinés non plus.

Madame Nachtergaele rappelle que la police se fait aussi agresser.

Madame Malchair ajoute que les parents ont des demandes, mais ne veulent pas répondre quand on leur adresse une demande.

Madame Croughs propose des panneaux lumineux bleus qui se voient de loin, pour que l'automobiliste croie que c'est un contrôle de police.

Madame Malchair lui répond que cela ne durera pas ...

Madame Croughs estime que les îlots sur la Grand Route ne sont pas beaux, qu'ils demandent beaucoup d'eau et de travail des ouvriers, elle souhaite qu'ils soient abaissés et qu'on y plante des bulbes.

Madame Nachtergaele lui répond que les îlots sont justement surélevés pour qu'on les voie de loin, qu'il y a un problème pour le fleurissement à cause du sel épandu en hiver, et qu'un projet d'aménagement est en cours. Le personnel a suivi une formation et il étudie la question.

Monsieur Jarbinet ajoute qu'il y a moins d'accidents depuis que les îlots sont surélevés.

Madame Croughs estime qu'on peut rendre la Commune plus jolie.

## **12. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2019**

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 février 2019 tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 26 février 2019 tel que transmis.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20H55.